



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de**

**BAUDRIERES**

**71370 Saône et Loire**

Séance du 5 juin 2018

Président : Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Claudette TISSOT et Yves LOMBARD

Présents : Claudette TISSOT – Michel BADOT – Jean-Patrick BROUX – Sylvie SAUNIER – Danielle JOUSSELIN – Sandrine AUGÉAT – Francelyne BADOT – Céline BESSONNAT – Vincent CAILLET – Yves LOMBARD – Françoise JEANDOT- Vincent NICOT

Absents : Josette CHAUTARD pouvoir Claudette TISSOT – Françoise JEANDOT pouvoir Cédric DAUGE - Sandrine AUGÉAT – Pierre-Jean MONIER

Avant l'ouverture de la séance, Mr BRISE, architecte de l'atelier 71 intervient pour présenter une esquisse de la réhabilitation de la maison Perrusson.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant les tarifs garderie périscolaire et restaurant scolaire.

ATD : Analyse d'opportunité pour création d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté  
M Nicolas BERGMANN, chargé de mission énergie renouvelable de l'ATD 71 présente l'analyse d'opportunité pour la création d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté. Les bâtiments inclus dans le périmètre de cette analyse sont la Maison Perrusson, l'école ainsi que le logement situé au-dessus de l'école. Une réflexion est engagée sur le sujet et un complément d'information est nécessaire sur la production d'eau chaude.

Tarifs restaurant scolaire et garderie

Suite à la mise en place de 2 services au restaurant scolaire et aux frais supplémentaires engendrés par l'emploi d'une personne supplémentaire, le conseil décide l'augmentation de 10 centimes les tarifs actuels du restaurant scolaire. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018, les tarifs suivants seront appliqués :

- Repas réguliers : 4.20 €
- Repas occasionnels : 5 €
- Repas adultes : 5.70 €

Le Conseil décide le maintien des tarifs de la garderie périscolaire applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2018 soit :

- Si + de 5 heures de garderie par mois : 2 € de l'heure
- Si – de 5 heures de garderie par mois : 3 € de l'heure
- Goûter : 0.50 € l'unité

#### Modification des statuts du Syndicat des Eaux

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' a la compétence optionnelle « eau », il a été convenu que les statuts doivent être modifiés. Le syndicat des Eaux chalon Sud Est prend la dénomination de « Syndicat mixte d'Alimentation en Eaux Potable de Chalon Sud Est ». Le conseil accepte la modification.

#### Bilan énergétique des bâtiments communaux

M. le Maire présente le bilan énergétique des bâtiments communaux pour l'année 2017 effectué par l'ATD de Saône et Loire. Plusieurs pistes d'amélioration sont évoquées, comme par exemple : dispositifs de régulations, isolations, remplacement de certains systèmes de chauffage...

#### Éclairage Public

Suite au bilan énergétique 2017 de l'éclairage public et afin de réduire la dépense engendrée, M. le Maire propose l'allongement de la durée de la coupure nocturne, soit de 23h à 6h du matin.

#### Remboursement de frais d'avance de factures

M. le Maire a dû régler personnellement des factures imputées à la commune, émanant des sociétés 123 elec et Bricoman. Elles concernent des achats de fournitures pour des travaux à la salle polyvalente ainsi que des bombes de peinture pour les vélos fleuris. Les achats ayant été réglés au comptant par M. Cédric DAUGE, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des factures pour un montant total de 291.88 €.

#### Frais de fonctionnement RASED

Le Conseil Municipal accepte la participation de la commune aux frais de fonctionnement du RASED pour l'année 2018 soit 105.10€.

#### Révision des loyers

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 les loyers des logements communaux seront augmentés en fonction de l'Indice de révision des Loyers (IRL) soit :

- + 1.05 % pour les loyers suivant l'indice du 4<sup>ème</sup> trimestre
- + 0.75 % pour les loyers suivant l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre

#### Affaires et questions diverses

M. le Maire fait un point sur les affaires en cours à la Communauté de communes « Terres de Bresse » : dossier COMEGE, RPC Superfos, PLUi, TAD, voirie etc.

Il rend compte de la réunion publique organisée à Ouroux-sur-Saône par les conseillers départementaux du canton en présence du président du Conseil départemental.

Il fait le bilan des travaux de réfection de la chaussée effectués au centre bourg.

Un four multifonctions, un ensemble feux vifs et plaques, des étagères ont été installés à la salle polyvalente.

Différents devis sont présentés et acceptés :

- Étagères structure d'accueil
- Planches pour modification de l'estrade à la salle polyvalente
- Tables et chaises pour l'école ainsi qu'un meuble de rangement pour ordinateurs

Suite à l'arrêt des NAP, les horaires des agents devront être réaménagés et adaptés dès la fin de l'année scolaire. Une convention sera signée avec la commune de Tronchy pour la mise à disposition occasionnelle de son employé. Celui-ci interviendra selon les besoins et/ou pendant les périodes de congés des agents des services techniques.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie suite aux dégradations commises à la structure d'accueil. L'enquête est en cours. Des devis concernant les réparations ont été établis. M. le maire rappelle que la commune a signé une convention pour accueillir des personnes condamnées à des TIG (travaux d'intérêts généraux). Il souhaite donc que les auteurs des faits soient condamnés à des TIG et qu'ils les effectuent à Baudrières.

Claudette Tissot fait part de sa participation au tirage au sort des jurys d'assises 2019 à Ouroux-sur-Saône à partir de la liste électorale. 21 personnes ont été ainsi désignées, dont une de Baudrières.

Notre village accueillant un départ d'étape de la « Route de Saône-et-Loire » le 16 juin prochain, des vélos bleus fleuris ont été installés aux points stratégiques.

Le jury départemental des villes et villages fleuris est attendu début juillet, notre commune étant inscrite au concours 2018.

Jean-Patrick Broux signale que les panneaux de la zone humide seront posés avant la fin du mois de juin. Une réunion est prévue pour l'aménagement intérieur de l'église le mardi 12 juin avec les personnes concernées.

Michel Badot fait part de la réception et du paiement des lots de bois le 26 mai dernier.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 4 septembre à 20 heures.

Le Maire,

Cédric DAUGE